

## La bactérie "tueuse d'oliviers" détectée pour la première fois en France

"Un périmètre de lutte a été établi", comprenant l'arrachage des végétaux sensibles à la bactérie, ainsi qu'une surveillance renforcée de tous les végétaux dans un rayon de 5 kilomètres.



Deux cas de contamination d'oliviers par la bactérie *Xylella fastidiosa*, dite "tueuse d'oliviers", ont été détectés pour la première fois en France, dans les Alpes-Maritimes, a annoncé ce vendredi 6 septembre le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

Le ministère a assuré prendre "très au sérieux" cette alerte sanitaire, la bactérie *Xylella* étant considérée comme l'une des plus dangereuses pour les végétaux à l'échelle mondiale.

Jusqu'à présent, cette bactérie n'avait jamais été décelée en France sur des oliviers, mais était présente sur d'autres végétaux en Corse, dans le Var et les Alpes-Maritimes, selon le ministère.

Deux oliviers d'ornement, l'un à Antibes et à Menton, ont été identifiés comme porteurs de la maladie par les services de l'État chargés du contrôle des végétaux, a précisé le ministère dans un communiqué.

"Conformément à la réglementation, les deux oliviers contaminés qui présentent des symptômes de dessèchement seront arrachés et détruits dans les tout prochains jours afin d'éviter la propagation de la maladie", a annoncé le ministère.

Le ministère précise que c'est la sous-espèce "pauca" de la bactérie qui a été identifiée sur l'arbre de Menton.

"Un périmètre de lutte a été établi", comprenant l'arrachage des végétaux sensibles à la bactérie, ainsi qu'une surveillance renforcée de tous les végétaux dans un rayon de 5 kilomètres. *Xylella fastidiosa* est transmise et véhiculée par des insectes. C'est une bactérie potentiellement mortelle pour plus de 200 espèces végétales dans le monde, pour laquelle il n'existe pas de traitement curatif. Elle a été détectée pour la première fois en France en 2015 (en Corse-du-Sud), et fait l'objet d'une lutte internationale en Europe.

Le cas de Menton, précise le ministère, est "lié à la même bactérie que celle présente en Italie".

Une lutte internationale est organisée contre la maladie en Europe, le rôle de l'Italie dans sa propagation étant pointé du doigt.

Jeudi, la justice européenne a donné raison à la Commission européenne, qui estime que l'Italie a manqué à son obligation de mettre en place des mesures pour empêcher la progression de *Xylella*. Rome est désormais tenue de se conformer à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) "dans les meilleurs délais", sans quoi Bruxelles pourra introduire un nouveau recours pour réclamer des sanctions pécuniaires.

Bruxelles estime que depuis octobre 2013, quand le premier foyer a été notifié, l'Italie n'a "pas complètement respecté" la réglementation de l'UE en matière de quarantaine ou de lutte contre la propagation.

*Xylella*, transmise et véhiculée par des insectes, n'a pas toujours le même impact selon la souche, le végétal et l'écosystème concerné, mais elle peut provoquer la mort des végétaux qu'elle touche. Il n'existe pas de traitement curatif.

La bactérie a été détectée à ce jour dans quatre pays européens (Italie, France, Espagne et Allemagne).

Le Figaro avec AFP

### Lire aussi

- [La bactérie tueuse \*Xylella fastidiosa\* inquiète la Corse](#)
- [La bactérie tueuse \*Xylella fastidiosa\* détectée sur des oliviers en Corse](#)